



Club Porsche

3 Lacs



CIRCUIT BUGATTI LE MANS JOURNÉE DU 17 SEPTEMBRE 2022 ABANDON DE RECOURS

(à remplir par chaque pilote et chaque passager)

Le soussigné

Rue et n°

Ville, NP

Email

Véhicule

Assurance véhicule

Je déclare par la présente entreprendre des séances de tours libres et d'entraînement NON chronométrés sans esprit de compétition, sous mon entière responsabilité, et à mes risques et périls. Je déclare être conscient et accepter l'ensemble des risques liés à la pratique de cette activité. Je déclare n'avoir aucune contre-indication médicale concernant ces activités.

Je m'engage ainsi à renoncer irrévocablement pour moi-même et tous mes ayants droits, à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre le propriétaire ou exploitant du circuit, le constructeur et préparateur, l'organisateur ou toute personne impliquée dans l'organisation.

Je m'engage à respecter en toutes circonstances les feux de signalisation ou les injonctions des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre, ainsi que le règlement intérieur du circuit.

Je m'engage à accepter le port du casque et des ceintures.

Je reconnais être seul responsable de mon véhicule et m'engage à ne pas prêter mon véhicule à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé à son propre nom le présent abandon de recours.

Je suis conscient que les passagers éventuels qui prendraient place dans mon véhicule le font à leur risque et périls, sous mon entière responsabilité, ceci signifiant que les présents engagements souscrits par moi-même leurs seront opposables ainsi qu'à leurs ayants droit. Chaque passager devant lui-même signé le présent abandon de recours, les enfants en dessous de 16 ans révolus ne sont pas acceptés à bord des véhicules.

Je reconnais être responsable des dégâts éventuels que j'occasionnerais, avec mon véhicule aux infrastructures et notamment aux rails de sécurité du circuit et m'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés. Je reconnais assumer la responsabilité financière de tous les dommages matériels causés à mon véhicule, par moi-même, ou les autres utilisateurs de la piste, qu'elles qu'en soient les circonstances, en cas de collision, chaque pilote assume les dommages matériels de son véhicule.

Je confirme que mon véhicule est assuré auprès d'une compagnie d'assurance.

Lu et approuvé le

Signature

rlj. ingénieurs conseils sa

SwissLife
Yves Marioni
Conseiller en prévoyance
2004 Neuchâtel



PORSCHE
Centre Porsche Berne
birsim

